



Accord de partenariat volontaire

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

www.apvflegtcongo.info



LETTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE - N°17 OCTOBRE/NOVEMBRE/DECEMBRE 2018

EDITO



Projet ATIBT Congo : Pour une réelle participation du secteur privé au processus APV-FLEGT

Chers lecteurs,

Nous tenons à faire remarquer que pour des raisons indépendantes de notre bonne volonté, nous n'avons pas pu publier la lettre d'information et d'échanges du troisième trimestre (juin, juillet et août). Vous voudriez bien nous en excuser. C'est pour cette raison, cette parution combine à la fois les informations du troisième et quatrième trimestre.

Ainsi, cette dix-septième livraison met un accent particulier sur le

Projet ATIBT Congo lancé en septembre dernier et dont l'objectif est le renforcement des liens de partenariat public-privé.

La gouvernance forestière est également au menu de ce numéro. Brazzaville, capitale de la République du Congo a accueillie la 11^{ème} édition du forum régional sur cette problématique.

Cette publication fait aussi l'écho de l'évaluation du processus APV-FLEGT lors de la 9^{ème} réunion du Comité Conjoint de Mise (CCM) en œuvre de cet accord dont les conclusions renseignent sur la portée de cette session.

Bonne lecture à toutes et à tous

Alain Bienvenu OSSEBI
Coordonnateur de la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT)

SOMMAIRE

- ◆ **P.1 : APPUI AU SECTEUR PRIVÉ :** l'ATIBT Congo lance les activités FLEGT-Certification
- ◆ **P.2 : GOUVERNANCE FORESTIÈRE :** Brazzaville accueille la 11^{ème} édition du Forum Régional
- ◆ **P.3 - : 9^{ÈME} COMITÉ CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT :** la République du Congo et l'Union Européenne satisfaites des avancées notables enregistrés
- ◆ **P.4 : POUR ÉCHANGER AVEC NOUS**

APPUI AU SECTEUR PRIVÉ

L'ATIBT Congo lance les activités FLEGT-Certification

L'ATIBT Congo met en œuvre, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, des projets qui participent activement à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo.

Ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance forestière, tout en apportant une assistance technique et un renforcement des capacités des acteurs du secteur privé forestier congolais.

(suite p.2)



Présentation du projet FAO par M. Antoine NGASSAKI

APPUI AU SECTEUR PRIVÉ (SUITE P.1)

L'atelier de lancement desdits projets s'est déroulé le 19 septembre 2018 à Brazzaville. Il a regroupé une trentaine de participants majoritairement représentants des sociétés forestières et de l'administration.

Cet atelier a eu pour buts de présenter les objectifs et activités des projets gérés par l'ATIBT Congo. Ensuite, de recueillir des partenaires et parties prenantes, leurs opinions et priorités pour renforcer la participation du secteur privé dans le processus APV-FLEGT.

Cet atelier a consacré cinq présentations suivies des travaux en groupes dont l'issue a permis aux parties prenantes de formuler trois recommandations à savoir : faire participer activement le secteur privé et la société civile aux réunions du Groupe de Travail Conjoint (GTC), obliger les sociétés forestières détentrices des Conventions de Transformation Industrielle (CTI) de réaliser des plans d'aménagement, à partir de la date de validation officielle des Directives d'Aménagement Simplifiées, établir une étroite collaboration entre le Ministère en charge des forêts et l'équipe de mise en œuvre des projets FLEGT de l'ATIBT en vue de faire participer activement le secteur privé de la filière bois.

Les projets mis en œuvre par l'ATIBT Congo

- ⇒ Le projet FAO intitulé «Participation structurée du secteur privé congolais dans l'élaboration des textes réglementaires et des documents techniques de l'APV FLEGT», signé en juin 2018, et financé par le programme FAO-UE FLEGT ;
- ⇒ Les projets FLEGT-REDD (financé par le FFEM) et FLEGT-IP (financé par l'UE) et intitulés : «Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+» ayant pour objectif, l'amélioration de la participation du secteur privé au processus de négociation et la mise en œuvre des APV FLEGT ;
- ⇒ Le projet PPECF-COMIFAC (signé en juillet 2018) financé par la KFW, intitulé : «Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD+».

GOVERNANCE FORESTIÈRE

Brazzaville accueille la 11^{ème} édition du Forum Régional

Cet événement est le premier du genre pour le Projet «Voix des citoyens pour le changement. Observation forestière dans le Bassin du Congo» (CV4C), mais la 11^{ème} d'une série de conférences internationales similaires organisées sous les auspices du précédent Projet «Renforcement de la Gouvernance Forestière en Afrique» (SAFG) et le Projet «EU-CFPR» du Centre International pour le Développement et la Formation (CIDT). Il a été organisé en collaboration avec le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la Facilitation du PFBC portant respectivement sur les volets Gouvernance Forestière, REDD+ et Utilisation des Terres. Ceci en vue de la préparation de la 18^{ème} réunion des Parties de haut niveau tenue du 27 au 28 novembre 2018 à Bruxelles en Belgique.

Ce Forum a été organisé avec l'appui financier du Projet CV4C, cofinancé par l'Union Européenne et

le Département Britannique pour le Développement International (DFID). Il a rassemblé environ 300 participants représentant les pays du Bassin du Congo, les organisations de la société civile, des organisations internationales, des bailleurs de fonds, des représentants d'institutions de recherche et le secteur privé. **(suite p.3)**



Une vue du présidium lors de la cérémonie de clôture



GOVERNANCE FORESTIÈRE (SUITE P.2)

Il a eu pour objectif de fournir un espace d'échange libre et ouvert pour le partage d'informations, d'expériences, des leçons apprises, des idées et des recherches à jour autour de la gouvernance forestière, des processus APV-FLEGT, la REDD+, l'utilisation des terres et d'autres initiatives visant à améliorer la gouvernance forestière et lutter contre l'exploitation illégale, la déforestation et la dégradation des forêts.

Durant ces deux jours de travaux, les parties prenantes ont été édifiées au travers de nombreuses présentations réparties en huit sessions dont l'aperçu de l'état de la gouvernance forestière et au-delà, les cadres juridiques régionaux et processus de réformes, l'engagement du secteur privé et l'utilisation des terres ainsi que la certification forestière et les liens avec la gouvernance forestière.

Au terme des travaux, les participants ont formulé plusieurs recommandations. Il s'agit, entre autres, le renforcement du cadre juridique relatif au partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière en insistant sur le consentement libre, informé et préalable des communautés locales et populations autochtones et la parité homme-femme, le renforcement des mesures correctives et punitives en cas de non respect des obligations par les concessionnaires, la prise en compte de la complexité des

rôles liés au genre afin de déterminer les possibilités d'amélioration de la gouvernance forestière et d'œuvrer pour une plus grande équité, le renforcement des capacités entre les organisations d'observations indépendantes des forêts et celles de lutte contre le trafic de la faune et la mise en œuvre de la «Feuille de route de Brazzaville pour une foresterie participative plus efficace dans le contexte de l'agenda 2030 en Afrique centrale» en vue d'améliorer, d'une part, l'efficacité de la foresterie participative et d'autre part, la participation des populations autochtones et des communautés locales dans la gouvernance forestière.



Une vue des participants du Forum

9^{ÈME} COMITÉ CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT

La République du Congo et l'Union Européenne satisfaites des avancées notables enregistrées

Ce CCM a eu pour objectif de faire le point de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT depuis le précédent CCM organisé les 7 et 8 juin 2018.

Cette neuvième session s'est ouverte par le segment technique le 21 novembre 2018. Celui-ci a regroupé les experts de deux parties. Il a permis à ceux-ci de plancher entre autres sur l'état du Système Informatique de Vérification de la Légalité (SIVL) et son déploiement au niveau national, les mesures contraignantes envers les sociétés ne respectant pas les exigences légales et la synthèse des rapports d'audit des directions départementales de l'économie forestière des départements du Niari et de la Lékoumou ainsi que du programme d'audit pour l'année 2019. Les experts ont, par ailleurs, statué sur le bilan des recommandations de l'Observation Indépendante des forêts (OI APV-FLEGT) pour la période 2014-2017 et l'analyse des

possibilités de passerelles entre le SIVL et les logiciels de traçabilité des sociétés forestières. (suite p4)



La Ministre de l'Economie Forestière et l'Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne, paraphant l'aide mémoire du 9^{ème} CCM



9^{ÈME} COMITÉ CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT (SUITE P.3)

Edifiés, à l'ouverture de la session formelle, sur la teneur des travaux des experts, à travers la synthèse faite par le Directeur Général de l'Economie Forestière, M Joseph MOUMBOUILOU, la Ministre de l'Economie Forestière et le Chef de la DUE ont commenté, conformément à l'esprit du CCM, les résultats auxquels ils sont parvenus. De manière générale, les deux personnalités ont loué le travail abattu par les experts au fil des années et dont la capitalisation a permis l'élaboration et le développement des outils nécessaires de suivi de la traçabilité et de la légalité.

A l'issue de cet échange, Mme Rosalie MATONDO et M. Raul MATEUS PAULA, ont entériné les décisions et les recommandations de cette 9^{ème} session consignées dans l'aide-mémoire.

De plus, il a été convenu que les travaux du prochain Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV-FLEGT se tiendront les 5 et 6 juin 2019.

Les recommandations du 9^{ème} CCM

- ⇒ Mobiliser et utiliser les fonds pour l'opérationnalisation du Secrétariat Technique et de son bureau, de la CLFT, de la DCV et des DDEF ;
- ⇒ Créer et opérationnaliser le Comité Interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du déploiement national du SVL ;
- ⇒ Mobiliser les fonds pour la continuité de l'assistance technique informatique (AT IT) ;
- ⇒ Finaliser la procédure de reconnaissance des standards/schémas de certification privés et mobiliser les fonds pour sa mise en œuvre ;
- ⇒ Procéder à la signature et/ou au renouvellement des protocoles d'accord relatifs à l'élaboration des plans d'aménagement entre le MEF et les sociétés concernées avant le CCM 10 ;
- ⇒ L'Auditeur Indépendant du Système est tenu de respecter le délai d'un mois après la fin de sa mission de terrain comme défini dans l'APV pour rendre les rapports d'audit ;

- ⇒ Les rapports d'audit de la Cuvette Ouest et de la Sangha doivent être présentés par l'Auditeur Indépendant du Système en GTC élargi pour validation par échange de lettres ;
- ⇒ Clôturer la DAC majeure 1.1.3/2018/Niari relative aux agréments et cartes professionnelles (indicateur 1.1.3 de la grille de l'égalité de l'APV) avant le CCM 10 ;
- ⇒ Former à la norme ISO 9001 (Système de management et de qualité) le groupe restreint en charge d'analyser les causes de défaillances et d'élaborer le plan d'actions de résolution des demandes d'actions correctives ;
- ⇒ Compléter les plans d'actions de résolution des DAC du Niari et de la Lékoumou (groupe restreint) pour validation au CCM 10 ;
- ⇒ Opérationnaliser le Comité de pilotage tel que prévu dans le protocole entre le MEF et l'OI avant la fin du premier trimestre 2019 ;
- ⇒ Renforcer les capacités des agents de l'administration forestière en matière de police judiciaire dès 2019 ;
- ⇒ Faire un état des lieux des autres entreprises forestières sur leur système de traçabilité interne ;
- ⇒ Poursuivre ou étendre l'étude des possibilités de passerelles entre le SIVL et les logiciels de traçabilité des sociétés forestières qui en disposent.



Mme Rosalie MATONDO et M. Raul MATEUS PAULA, posant avec quelques participants du 9^{ème} CCM

POUR ÉCHANGER AVEC NOUS

POINT FOCAL NATIONAL DE L'APV-FLEGT AU CONGO

Adolphe Ngassemba

+242 06 905 76 43

ngassembaadolphe18@gmail.com

Coordonnateur de la CLFT

Alain Ossebi

+242 06 978 67 06

soss_@yahoo.com

www.apvflegtcongo.info

 **APV-Flegt CONGO**